

Femmes et Vins de France - Concours National™

Vins de France exclusivement dégustés par les Femmes



23 février 2019
EDITION 5 - BORDEAUX

**PREMIER CONCOURS VINICOLE FRANCAIS
VINS DE FRANCE UNIQUEMENT
EXCLUSIVEMENT DEGUSTES PAR LES FEMMES EXPERTES INTERNATIONALES**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS & RECEPTION DES ECHANTILLONS
14 FEVRIER 2019**

*Concours français inscrit sur la liste des concours vinicoles français dont les médailles peuvent figurer dans l'étiquetage des vins produits en France conformément à l'arrêté du 13 février 2013.
En application du décret N°2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits viti-vinicoles et à certaines pratiques œnologiques.*

Femmes et Vins de France™ Women and Wines of France™ 5ème Edition Les 23 février 2019 A BORDEAUX



Vins de France uniquement Dégustés exclusivement par les Femmes expertes internationales

Pas de long discours, juste un texte délicieux de Roger Dion

Bonne dégustation !

"Les Français aiment voir, dans les vertus de leurs vignobles, l'effet d'un privilège naturel, d'une grâce particulière accordée à la terre de France, comme s'il y avait plus d'honneur, pour notre pays, à recevoir du Ciel que de la peine des hommes, cette renommée viticole où nos ancêtres ont trouvé un sujet de fierté collective avant même que ne se fût éveillé en eux le sentiment d'une patrie française.

De là, dans les notions d'histoire viticole communément répandues, tant de représentations illusoires et d'explications faciles.

Une belle réussite, quand elle est le fruit d'un long et dur travail, se reconnaît à ceci qu'elle le fait oublier."

Roger DION

Les Vins de France ...Vins mythiques et réalité internationale !

Persuadés que vous aurez compris les enjeux et la démarche de ce Concours National Femmes et Vins de France 2018 à Bordeaux, capitale mondiale du vin!

Son parcours simple presque banal, la France, créatrice de couleurs, d'arômes, de bouquets, de goûts et de saveurs inimitables, qui s'inscrivent aujourd'hui plus que jamais dans une représentation incontournable sur toutes les scènes françaises et internationales... comme une culture perdue qui se retrouve.

Nous attendons avec impatience la participation de vos Vins de France afin de proposer au consommateur d'aujourd'hui et demain des Vins de France de haute expression en France comme à l'étranger.

Régine LE COZ - Présidente fondatrice



Le rendez-vous des références internationales des Vins de France et des métiers de la vigne et du vin

Vins de France uniquement soumis aux femmes expertes internationales du monde de l'oenologie, de la vigne, du vin, de la gastronomie, du grand public oenophile, des médias et du business.



Nouvelles visions, nouvelles perceptions, un concours national des Vins de France UNIQUEMENT dégustés exclusivement par des femmes expertes internationales, dans la Capitale Mondiale du vin, **BORDEAUX!**

Pour nous accompagner dans cette aventure audacieuse, nos 5 marraines charismatiques, comparables aux 5 doigts de la main et aux 5 sens. Elles représentent nos 4 collèges professionnels de dégustatrices internationales plus un collège d'oenophiles averties car ce collège reflète les goûts et les attentes des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

1er collège
Oenologue et/ou Winemaker,
Présidentes de jurys



Céline MELLIER
OEnologue DE
Winemaker

* 2ème collège
Production et affiliés



Barbara JANOUeix
Vigneronne et expert foncier

* 3ème collège
Diffusion - Commercialisation
OEnotourisme - Gastronomie

Kinette GAUTIER
Maître Sommelière



* 4ème collège :
Formation - Information
Relations Publiques -
Medias



Marie Christiane COURTIOUX
Journaliste

* 5ème collège
Découverte
Grand public oenophile



Juliette PERNOT
OEnophile avertie

AVANTAGES DU CONCOURS INTERNATIONAL



- **RECOMPENSES**

- MEDAILLES / STICKERS
- DIPLOME
- GRAND CONCOURS PACKAGING (Seulement pour les vins primés par respect pour le consommateur)

- **PROMOTION**

- Accordeurs de Goûts et de Saveurs - www.lecarredeschefs.com
- Référencement web pour l'oenotourisme- www.winetourismaroundtheworld.com
- Référencement sur les marchés asiatiques - www.putaojiu.fr
- Référencement culturel : www.lesraisinsdelaculture.xyz
- Edition OPEN GRAND PUBLIC - www.opentastingwines.com

- **COMMUNICATION INTERNATIONALE ET DIFFUSION**

- Plus de 5 000 média
- Plus de 6 000 restaurants
- Plus de 10 000 importateurs ou distributeurs
- Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Wechat

PARTENAIRES

**BOX OFFICE WINES - SITE HUB
MISE EN RELATION ET SITE MARCHAND
POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX PRIMES**

WWW.BOXOFFICEWINES.XYZ

VISIBILITE - TRAFIC - BUSINESS

Box  office Wines 

Le Meilleur - L'Excellent - Le Gourmand

Always work in progress...

Femmes et Vins de France Concours National

CONCOURS VINICOLE AGREE- REGLEMENT DU CONCOURS

Femmes et Vins de France / Women and Wines of France est organisé à Bordeaux (France) par Inter Concours du Monde –c/o LEMOINE 352 chemin des breguieres– 83170 Brignoles (France).

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours national s'adresse aux vins de France avec indication géographique provenant de toutes les régions viticoles de France et seront dégustés exclusivement par les femmes.

Les vins présentés doivent avoir fait une déclaration de revendication prévue aux articles D. 644-5 et D. 646-6 du code rural. Les vins sans indication géographique ne sont pas admis à concourir.

La visée de ce concours national est de valoriser les qualités fondamentales des vins de France avec indication géographique et de récompenser ceux qui auront atteint les niveaux organoleptiques se rapprochant du summum organoleptique de leur appellation ou de leur origine.

Ce concours national est aussi destiné à encourager et à mettre en lumière le rôle des femmes et des métiers qu'elles exercent dans le monde de la vigne et du vin en France et au niveau international. Les distinctions remises lors de ce concours national à travers les vins primés participent :

- à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
- à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
- à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des vins de France d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture de vigne et du vin en France et au niveau international.
- à renforcer l'identité et la perception technique des Vins de France auprès des consommateurs en France et au niveau International
- à apporter une réponse aux 80% des consommateurs français et internationaux en attente d'un message sur les vins de France en leur offrant des références de haute expression française.

Inter Concours du Monde organise Femmes et Vins de France / Women and Wines of France dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer :

- Les vigneronnes ou vigneronnes récoltantes,
- Les vigneronnes ou vigneronnes coopérateur,
- Les coopératives viticoles,
- Les unions de coopératives viticoles,
- Les groupements de producteurs ou de productrices,
- Les négociants ou négociantes éleveurs,
- Les producteurs ou productrices négociants,
- Les importateurs,
- Les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DU VIN

Les conditions de participation à Femmes et Vins de France / Women and Wines of France sont les suivantes :

- Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteille et être prêt à la commercialisation. (pas de vin en cuve). Les vins conditionnés en outres à vin vin sont également autorisés à participer.

- Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :

- à la réglementation nationale et communautaire en vigueur.

Le vin qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres.

Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de vin, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les vins doivent provenir d'un lot homogène. Ce lot être disponible et détenu en vue de la consommation.

Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :
- Six bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon ou équivalent litre.
- Les bouteilles et outres à vin doivent être habillées avec leur étiquetage de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription accompagnée de sa fiche d'inscription, de son analyse œnologique ainsi que de son étiquette permettant l'identification de l'échantillon.

A son arrivée, chaque échantillon est contrôlé par rapport à fiche d'inscription reçue et à son bulletin d'analyse et à sa déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une I.G. L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription.

L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :

- La fiche d'inscription,
- Le bulletin d'analyses de moins d'un an,
- la déclaration de revendication pour les vins bénéficiant d'une I.G
- le règlement des droits d'inscription.

L'Association Inter Concours du Monde réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses.

L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription. Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusée.

B. LE BULLETIN D'ANALYSES

Un bulletin d'analyses de moins d'un an doit obligatoirement accompagner chaque échantillon.

Ce bulletin comportera les éléments permettant d'identifier l'échantillon et les indications suivantes :

- Titre alcoométrique à 20 degrés centigrade (Vol %) acquis et en puissance.
- Sucres (glucose + fructose) g/l
- Acidité totale en meq/l
- Acidité volatile en meq/l
- Dioxyde de soufre (SO2) total (mg/l)
- Dioxyde de soufre (SO2) libre (mg/l)
- Pour les vins mousseux et pétillants, surpression dans la bouteille (bars) (hPa)

Le compétiteur et l'organisateur du concours conserveront un échantillon de chaque vin primé avec son bulletin d'analyse et sa fiche d'inscription. Ces échantillons sont tenus à la disposition des services de contrôle de la DGCCRF, pendant une période de un an, les fiches d'inscription ainsi que les analyses durant 5 ans.

C. LE REGLEMENT

- En France :
 - soit par chèque bancaire
 - soit par virement bancaire
 - soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).
- à l'ordre de L'Association Inter Concours du Monde / FVF joint à la fiche d'inscription,

Le montant des droits d'inscription en euros PAR ÉCHANTILLON présenté s'éleve à :

Nombre d'échantillons présentés	Montant HT en euros
1 échantillon	50 € HT + TVA 20%
2 échantillons	40 € HT chacun + TVA 20%
3 échantillons et plus	35 € HT chacun + TVA 20%

Le nombre d'échantillons présentés par compétiteur ne peut excéder le nombre de 10 échantillons.

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par l'Association Inter Concours du Monde.

En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

Article 7 : REGLES D'ORGANISATION DU CONCOURS

Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon totalement anonyme.

A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur la bouteille indiquant le nom du concours, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur – N° échantillon d'échantillon). Les échantillons qui n'auront pas de bague cette 35-100 TR ou de bague couronne de 29 seront reconditionnés dans un type de bouteille avec cette bague.

La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustatrices. Le sac contenant l'échantillon est de couleur noire et bouffant.

L'échantillon est présenté sans capsule de surbouchage, sur le sac contenant l'échantillon est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et n° d'ordre)

Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie en série et mini série dans la série.

Aucune récompense ne peut être attribuée à une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons : 3 échantillons minimum de 3 concurrents différents.

Chaque vin est dégusté et noté individuellement et non comparativement.

Le nombre total de jurés femmes est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés.

Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V/UOEM sur 100 points.

La commission technique de l'Association Inter Concours du Monde désigne nominativement les dégustatrices de chaque jury à travers sa base de données dégustateurs internationaux.

Les dégustatrices retenues pour participer en tant que jurée doivent appartenir à un des 5 collèges ci-dessous établis par la commission technique. Toutes les dégustatrices du concours ont des compétences en dégustation de vin chacune au niveau de leur collège.

Chaque vin est dégusté par un jury de 5 jurées féminines, 3 jurées françaises et 2 jurées étrangères ou 3 jurées étrangères et 2 jurées françaises d'au moins 2/3 sont des dégustatrices compétentes. Ces dégustatrices compétentes sont issues de chacun des 4 collèges professionnels détaillés ci-dessous qui représentent les métiers de la vigne et du vin. Nous trouverons aussi une jurée du collège « œnophile avertie ». Le choix d'intégrer des œnophiles averties est une volonté délibérée car ce collège reflète les goûts et les attentes des consommateurs. Le règlement intérieur précise les modalités de désignation des dégustatrices retenues dans les jurys ainsi que les critères selon lesquels sont appréciées leurs compétences. Les collèges professionnels : 1, 2, 3, 4 et le collège consommatrice 5 sont désignés ci-dessous :

- collège 1 professionnel : œnologues ou vinificatrices, françaises ou étrangères, présidentes de jurys,
- collège 2 professionnel : production et affiliés, secrétaire : personne travaillant en amont de la filière vin : vigneronne, responsable de laboratoire, technicienne viticole, verrier, bouchonnier, imprimeur, etc...- collège 3 professionnel : commercialisation, diffusion, œnotourisme : personne travaillant en aval de la filière vin : négociantes, sommelière, caviste, exportatrice, Chef, traiteur etc...
- collège 4 professionnel : éducation, formation, communication, relations publiques, médias : personnes qui forment du cap au doctorat en passant par la formation professionnelle aux métiers de la vigne et du vin ; et personne qui recueille reportages (écrits, audio, photo ou vidéo) dans le monde de la vigne et du vin.
- collège 5 œnophile avertie: découverte, consommation, aficionada, épicienne, hédoniste.

L'Association Inter Concours du Monde recueille une déclaration sur l'honneur des membres de jury mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises, établissements, organisations professionnelles ou associations dont les activités, produits ou intérêts peuvent concerner les vins présentés au concours. Une jurée ne peut juger ses vins.

L'Association Inter Concours du Monde désigne pour chaque jury, une présidente et une secrétaire. Les jurys fonctionnent sous l'autorité de la Présidente, elle peut être membre du jury.

Elle assure, en liaison avec le directeur technique, les commissaires du concours, l'organisateur, le bon fonctionnement général du jury ainsi que le bon déroulement des dégustations. La commission de contrôle, qui ne participe pas au concours, est issue du comité de direction de l'Association Inter Concours du Monde est chargé de vérifier le respect du règlement ainsi que le bon déroulement du concours Femmes et Vins de France / Women and Wines of France par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation.

L'Association Inter Concours du Monde assure pour les concours Femmes et Vins de France / Women and Wines of France, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées par catégorie et pour l'ensemble du concours nationale Femmes et Vins de France / Women and Wines of France ne pourra représenter plus du tiers des échantillons présentés par catégorie et pour l'ensemble de l'épreuve.

L'Association Inter Concours du Monde assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury, aux vins qui répondent aux classes de qualités.

L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France définit les récompenses qui sont :

- " Femmes et Vins de France / Women and Wines of France – Diamant ", note globale > à 85 points sur 100 points
 - " Femmes et Vins de France / Women and Wines of France - Argent ", note globale comprise entre 80 et 84.9 points sur 100 points
- Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par courriel.

L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin, le volume déclaré, la catégorie, la note obtenue, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur, le nom du concours. Des médailles adhésives représentatives des distinctions attribuées pourront être appliquées sur la bouteille et seront disponibles uniquement auprès de L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France pour les vins primés, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription. Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite.

L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses. Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites.

Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tout moyen de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement. L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France est seule compétente pour régler d'éventuels litiges.

L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France procède sur au moins 5% des échantillons de vins primés, par un laboratoire d'analyses œnologiques agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et se réserve d'y donner la suite qui lui semble nécessaire.

L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

Deux mois avant le déroulement de l'épreuve, L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France adresse un avis à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de PACA précisant le lieu et la date d'organisation de la compétition ainsi que le règlement du concours. Dans les deux mois qui suivent le concours, L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France adresse à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi PACA, un compte rendu signé du responsable de la commission de contrôle attestant que le concours s'est déroulé conformément aux dispositions du règlement et comportant :

- le nombre d'échantillons présentés globalement et par catégorie,
- le nombre d'échantillons primés globalement et par catégorie,
- le nombre de distinctions attribuées et leur répartition par type de distinction,
- le pourcentage de vins primés par rapport au nombre de vins présentés
- la liste des échantillons primés et pour chaque échantillon primé les éléments permettant d'identifier le vin et son détenteur.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement. Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les vins ne sont pas primés, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langue officielle : Français - Documents disponibles en : Français
Si un événement indépendant de la volonté de L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France devait empêcher le bon déroulement du concours, de L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France se réserve le droit d'annuler le concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'événement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant. L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France / Women and Wines of France ne peut pas, par ailleurs, être tenue pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons.

Suivant les méthodes recommandées par la Norme des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine viti vinicole (Résolution OIV/concours 332a/2009). Le règlement du concours national, est soit consultable par toute personne intéressée sur le site internet du concours national ou soit transmis à sa demande sous forme électronique.

Ce règlement peut être modifié chaque année après avis de la DGCCRF, 2 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Contact : L'Association Inter Concours du Monde - Femmes et Vins de France 352 chemin des breguieres / Women and Wines of France c/o LEMOINE 2666 chemin des Hubacs 83170 BRIGNOLES -

Envoi dossier ICM FVF c/o CDT , 29 rue des Templiers – 83170 BRIGNOLES

Tél. : +33(0)6 98 37 72 72
Fax : +33(0)9 72 35 39 20

E-Mail : concours2019@femmesetvinsdefrance.com
Site web: www.femmesetvinsdefrance.com

MODALITES D'INSCRIPTION



ATTENTION :

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER AVANT LE 09 FEVRIER 2019:

- une fiche d'inscription par vin présenté (à photocopier si nécessaire) **signature et cachet**,
- un **bulletin d'analyses de moins d'un an** par échantillon
- la **déclaration de revendication pour les vins bénéficiant d'une IG**
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),



Par courrier

Femmes et Vins de France 2019
Inter Concours du Monde
c/o CDT 29 rue des templiers
83170 BRIGNOLES

Par fax

+33(0)9 72 35 39 20

Par email

concours2019@femmesetvinsdefrance.com

2. ENVOI DES ÉCHANTILLONS AVANT LE 09 FEVRIER 2019:

- **6 bouteilles** par échantillon présenté de 75 cl ou équivalent litres
- facture pro forma mentionnant **"échantillons sans valeur commerciale"**,
- **aviser de votre envoi** l'agence VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS
par fax : + 33 (0)4 94 46 85 02 ou par e mail : vartransit@wanadoo.fr



à l'attention de Monsieur Nicolas SINTES
VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS
Zone Portuaire de Brégaillon - Lot N°8
83500 LA SEYNE SUR MER (VAR - FRANCE)

Tél. : + 33 (0)4 94 46 85 02 - Fax : + 33 (0)4 94 46 91 56

FICHE D'INSCRIPTION

Femmes et Vins de France Concours National™
Women and Wines of France National Competition™
(Une fiche d'inscription par échantillon présenté)



IDENTIFICATION DU COMPETITEUR

NOM OU RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE OU NOM D'EXPLOITATION

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS :

TEL : FAX :

E MAIL : SITE WEB :

FACEBOOK : . TWITTER : INSTAGRAM WECHAT

Souhaitez-vous une facture ? oui non

STATUT (cochez la case correspondante)

vigneron récoltant vigneron récoltant coopérateur union de coopératives viticoles

groupement de producteurs négociant éleveur producteur négociant

importateur distributeur coopérative viticole

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

Prix de vente moyen public HT en euros :

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

DENOMINATION DE VENTE

NOM D'EXPLOITATION

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Marque Commerciale, Domaine, Château, Cuvée, ...) :

PAYS DE PRODUCTION :

REGION DE PRODUCTION (Ex : Bordeaux, Champagne, Provence...) :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION (Ex : A.O.C.Bandol, Vin de pays d'Oc, AOP Bordeaux...) :

CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C., IGP,,) :

MILLESIME :

ENTOUREZ SELON VOUS CELLE QUI CORRESPOND MIEUX A VOTRE VIN ROSÉ

CATEGORIE (cochez la case correspondante) : vin tranquille vin mousseux vin pétillant vin de liqueur

CEPAGE 1 : % CONTACT BOIS oui non

CEPAGE 2 :% ELEVAGE SUR LIES oui non

CEPAGE 3 :% VIN A DECANTER oui non

Démarches qualité : oui, précisez..... non VIN NON FILTRE oui non

Biodynamie : oui non Année de certification biologique :

Charte de vinification : oui, précisez..... non Nom organisme certificateur :

N° DE LOT VOLUME TOTAL CONCERNE.....litres

NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE

37.5 cl..... 50 cl..... 75 cl.....

25 cl..... 150 cl..... Autres, Précisez

**Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties.
Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles ou en outre à vin.**

Date

Cachet & signature



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR ECHANTILLON

Nombre d'échantillons	Montant HT en euros
1 échantillon	50€ HT + TVA 20%
2 échantillons	40€ HT chacun + TVA 20%
3 échantillons et plus	35€ HT chacun + TVA 20%

MONTANT DES DROITS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

- par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de :

INTER CONCOURS DU MONDE / FVF 2019

- par virement bancaire à l'ordre de :

INTER CONCOURS DU MONDE / FVF 2019

Code banque : 19106 - Code guichet : 00008 - N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37
CA LA GARDE CTRE (00008)

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 0016 437 - BIC : AGRIFRPP891

- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à

INTER CONCOURS DU MONDE / FVF 2019,

en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



Femmes et Vins de France Concours National 2019
83170 BRIGNOLES - FRANCE
Paiement par carte de crédit



Veuillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Numéro de la carte de crédit

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Eurocard/Mastercard

Visa

Date d'expiration

Montant total

Signature autorisée